

(en application de l'article 24 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Pose d'une nouvelle conduite d'adduction d'eau vers le château d'eau Eidels en zone inondable à Bettembourg

Il est porté à la connaissance du public que la demande de la part du Syndicat des eaux du Sud (SES) concernant la gestion des eaux dans le cadre de la pose d'une nouvelle conduite d'adduction d'eau vers le château d'eau Eidels en zone inondable à Bettembourg, a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 21 novembre 2025 Réf. EAU/AUT/25/0900 de la part de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente. Le délai prend cours le 28 novembre 2025 et va jusqu'au 6 janvier 2026 inclus.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'administration communale de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 26 novembre 2025

Damien Ney
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre